

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-19754 / 112599
ARNOLD AG Region Westschweiz, 1024 Ecublens VD
Section Telecom et Énergie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-19757 / 112600
ARNOLD AG Region Jura, 2842 Rossemaison
Section Telecom et Energie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-19767 / 100656
Usines métallurgiques de Vallorbe SA, 1337 Vallorbe
Atelier, logistique rondes à chaines, rectifiage, trempe solo passage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
43 H, 20 F
01.01.2012–31.12.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-19773 / 112608
UPS United Parcel Service (Schweiz), 1217 Meyrin
centre logistique: réception, triage et chargement des colis.
besoins spéciaux de consommation
5 H
01.01.2012–31.12.2014 (Modification)
- 11-19774 / 100321
LN Industries SA, 1424 Champagne
atelier des fours à recuire et d'étirage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement/modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 11-19753 / 112599
ARNOLD AG Region Westschweiz, 1024 Ecublens VD
Section Telecom et Énergie Störungsbehebungen
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-19756 / 112600
ARNOLD AG Region Jura, 2842 Rossemaison
Section Énergie Störungsbehebungen
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)
- 11-19768 / 100656
Usines métallurgiques de Vallorbe SA, 1337 Vallorbe
service de maintenance et réparation
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.01.2012–31.12.2014 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 11-19769 / 100651
Vallotech SA, 1337 Vallorbe
ateliers des presses à injecter (duro et thermomoulage), vernissage, usinage et
contrôles.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H, 8 F
01.02.2012–30.01.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

29 novembre 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail